Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_16-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 3 avril 2026
Séance du 13 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 17 Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (17): MM RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias

Absents excusés (1):, BOULIGAND Laëtitia

Pouvoir (1): BOULIGAND Laëtitia à JACOB Erwan

Monsieur Erwan JACOB a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-05-16 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget lotissement

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) résultant de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer sur le CFU du budget Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

COMMUNE ERCE EN LAMEE - LOTISSEMENT LES AJONCS D'OR II - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	468 165,05	427 840,05	896 005,10
	Recettes réalisées (1)	B	467 330,00	274 139,44	741 469,44
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	420 835,05	427 840,05	848 675,10
	Dépenses réalisées (1)	E	268 149,98	274 266,36	542 416,34
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	199 180,02	-126,92	199 053,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-47 330,00	0,00	-47 330,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	151 850,02	-126,92	151 723,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	151 850,02	-126,92	151 723,10

Tableau : extrait page 6 sur 43 du CFU transmis par DGFIP

Mme le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour répondre aux questions. Les questions étant épuisées, Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RABANNE, 1ère adjointe, délibère sur le CFU 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 budget annexe Lotissement Ajoncs Or 2
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.